Ecole ………………………….. A madame, monsieur l’Inspecteur(trice) de

 L’Education Nationale de la

adresse ………………….. ……..circonscription

Tel ………

Mail :…………………

 date,

Dans le cadre des 108h, face à nos obligations et aux nécessaires réflexions sur les nouveaux programmes, les différents dispositifs, l’adaptation du projet d’école, la mise en place des nouveaux carnets de réussite, nous avons un besoin urgent de temps.

Pour ce faire, l’équipe enseignante de l’école………………………….., réunie ce jour en Conseil des Maîtres exceptionnel, préfère commuer les 36h allouées aux APC en heures de concertation et dispositif de lisibilité de l’école, au bénéfice de nos élèves, conformément à l’appel du SNUIPP FSU.

Les nouveaux rythmes scolaires, la charge de travail supplémentaire qu’implique la loi de refondation de l’école, sans compter toutes les heures de service devant élèves non prises en compte dépassent largement les 36h exigées au titre des APC.

La très grande fatigabilité des élèves due aux nouveaux rythmes scolaires nous conforte dans l’idée qu’ajouter des heures aux élèves n’est pas bénéfique, sachant que le dispositif n’a pas fait l’objet d’un bilan positif.

Respectueusement.

L’équipe enseignante de l’école …………………………………………..